

Fionna Danse

Inscription 2021-2022

Coordonnées personnelles

Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable: _____
Adresse domicile : _____
Date de naissance : _____
Personne à contacter en cas d'urgence (nom/numéro tél.): _____

Cours

(cochez votre choix)

- Moderne jazz **lundi** 20h15-21h15 Barre de danse **samedi** 14h00-15h00
 Danse comédie musicale **jeudi** 20h00-21h00

Cours d'essai: CHF 25.--

Déductible en cas d'inscription (forfait) pour l'année scolaire en cours.

Réduction -10% pour les étudiants sur les tarifs ci-dessous (sur présentation carte).

Lundi ou jeudi (hebdomadaire)

Forfait annuel (sept-juin)

- 1 cours hebdomadaire CHF 850.--
 2 cours hebdomadaires CHF 1'600.--

Forfait trimestriel

- septembre à décembre CHF 320.--
 janvier à mars CHF 320.--
 avril à juin CHF 320.--

Samedi (1 samedi sur 2)

Forfait annuel (sept-juin)

- septembre à juin CHF 470.--
 1 cours isolé CHF 30.--

Cours privé & semi-privé

Privé (1 pers.) Studio CHF 100.-- / domicile ou entreprise CHF 80.--/ extérieur CHF 60.--

Semi-privé (2 pers.) Studio CHF 50.-- / domicile ou entreprise CHF 40.--/ extérieur CHF 30.--

Prix par heure et par personne. *Possibilité de forfait/carte, selon nombre de cours souhaités.*

Païement

**Le règlement est dû au DEBUT de la période pour laquelle le participant s'inscrit.
Possibilité de payer en 2 ou 3 fois les forfaits.**

A l'attn de: Fionna Caloz, 11, parc Dinu-Lipatti, 1225 Chêne-Bourg
IBAN: CH7809000000147859140
Compte/CCP: Postfinance 14-785914-0

Conditions & Règlement 2021-2022

Les chaussures extérieures sont interdites dans la salle.

Le cours d'essai (maximum 1 par cours, CHF 25.--) est déductible pour une inscription (forfait) concernant l'année en cours (septembre à juin).

La totalité du paiement est due pour la formule choisie. Possibilité de régler en plusieurs versements, à convenir avec Fionna Danse.

En cas de cours manqués ou de souhait du participant d'interrompre l'année/période, aucun remboursement ne sera effectué et **la somme totale est due.**

Les participants ont la possibilité de récupérer des cours manqués dans d'autres cours existants, en fonction de la place disponible, pendant l'année scolaire (septembre à juin). Le nombre de cours pouvant être rattrapés est limité à 5 cours par année scolaire. Valable pour une inscription annuelle à un cours hebdomadaire ou bi-mensuel uniquement.

Seuls les participants sont admis dans la salle pendant les cours.

L'enseignante se réserve le droit de refuser les participants en retard pour des raisons de sécurité (risque de blessure) et afin d'éviter de perturber le cours.

Il est interdit de photographier ou filmer le cours et les chorégraphies. Toute reproduction des chorégraphies est interdite sans l'accord de l'enseignante.

Veuillez indiquer si vous souffrez de maux ou pathologies et si oui, lesquels (maux de dos, accident, prothèse, etc....):

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque participant doit être assuré personnellement.

Genève, le _____

Signature du participant: _____